

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'administration

17/02/2015

Dossiei complet le 171021 2015 F093R5 P003 6

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la RD46a - Route de Gardanne / Commune de Gréasque

# 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Denomination ou raison sociale Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA) Nont, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 2 4 1 3 0 0 2 7 6 0 0 0 2 9 Forme juridique EPCI

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

 Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d : « Toutes routes d'une longueur inférieure à 3km »	Aménagement d'une section de 800ml de voirie en entrée de ville

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet

Le projet comprend :

- Des travaux de requalification de la RD46a sur la commune de Gréasque avec la réduction de la largeur de chaussée, la création de pistes cyclables et de trottoirs conformes aux normes, ainsi que la création d'un tourne-à-gauche au niveau de la montée du Serpolet.
- L'enfouissement des réseaux aériens et la gestion des eaux pluviales de la voie.
- Des aménagements paysagers.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues tout en sécurisant le parcours des piétons, en intégrant les cycles et en diminuant la vitesse des automobilistes.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase de réalisation, le projet comprend :

- Des travaux de voirie : Terrassements / démolition (déblais/remblais, rabotage de voirie existante,...) et revêtements (voirie, pistes cyclables, îlots, trottoirs).
- Réseaux : enfouissement des réseaux aériens en coordination avec les concessionnaires.
- Maçonnerie : création de murets et reprise d'enduit sur murets existants.
- Création d'aménagements paysagers.
- Adaptation de la signalisation et de l'éclairage.
- Rétention éventuelle des eaux pluviales.

Les travaux seront réalisés aux heures et jours ouvrables.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'ensemble des usagers seront mis en sécurités :

- Les piétons et cycles par la création de voies dédiées aux modes de déplacements doux et la réduction de la largeur de chaussée.
- Les automobilistes par l'aménagent d'une véritable entrée de village, la réduction de la voie, la mise en œuvre de bordures et d'aménagements urbains.
- La création d'un tourne-à-gauche au niveau de la montée du Serpolet facilitera également l'insertion des véhicules sur la RD46a.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administration de l'autorité administrations de l'autorisation(s)	trative(s) d'autorisation le projet d tive de l'Etat compétente en n	<b>1-t-il été ou se</b> natière d'env	era-t-II soumis rironnement	: ? devra être joint	e au(x)		
Déclaration au titre de l'article L214 d	u code de l'environnement (loi si	ır l'eau) ·					
Déclaration au titre de l'article L214 du code de l'environnement (loi sur l'eau) : - rubrique 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale							
desservie étant de plus d'un hectare.	ioo dano loo odax dapornolongo (	ou dans an be	issiii u iiiiiii a	don, la superiidi	Ulale		
par a an income.							
×							
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédur	e d'autorisation ce formulaire est	rempli					
Article R122-2 et son tableau annexé	e: 6°d (routes d'une longueur infe	érieure à 3km	).				
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) a	ie l'opération -	préciser les u	nités de mesure u	iilisées		
Grande	urs caractéristiques			Valeur			
	Surface		10 400 m²	environ			
	Linéaire		800 m				
	Largeur moye	en <b>ne</b>	13 m				
	Superficie à a	acquérir	0 m²				
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	lane 9	1 11				
d'Implantation				Lat ° '			
RD46a	Pour les rubriques 5° a), 6° b) el				i		
Route de Gardanne	Point de départ			Lat. <u>5 ° 31 ' 5</u>			
13 850 Gréasque	Point d'arrivée	Long. <u>43</u> °2	6'05".74	Lat. <u>5</u> ° <u>32</u> ' <u>18</u>	<u>" 52</u>		
	Communes traversées				!		
	Gréasque						
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvra	ge existant ?	0	vi X Non			
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	uvrage a-t-li fait l'objet d'une étu	de d'impact ?	0	vi Non	X		
4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été au	rtorisé ?						
48 Le projet s'inscrit-il dans un program	me de travaux ?		0	ui Non	X		
Si ouì, de quels projets se compose le	e programme ?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est localisé en entrée de ville . L'usage actuel des sols est dédié à la voirie, aux trottoirs, aux accotements et aux fossés. Ce fossé jouxte l'ensemble du linéaire concerné, il est enherbé sur la partie rurale du secteur et bétonné sur la partie plus urbaine. Il est également busé au niveau des accès riverains.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui X Non

Si oui, initulé et date a'approbation Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet La zone est dotée de plusieurs documents d'urbanisme :

- Un PPRn : Mouvements de terrain (effondrement approuvé le 22/10/2009) et Mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles prescrit le 26/04/2010).
- Un POS, approuvé le 17/08/1981, révisé les 21/01/86, 17/12/87 et 30/07/92 et modifié les 29/07/98, 10/02/05, 30/06/11 et 14/02/2013.

Elle fait partie de la Communauté du Pays d'Aix qui est en cours d'élaboration d'un SCOT sur son territoire élargi en 2014.

Pour les jubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui	Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles notamment à partir des informations disponibles sur le site internet nttp://www.developpement-durable.gouv.t/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Quì	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Le projet n'est pas situé dans une telle zone. La zone naturelle la plus proche est située à environ 1,8km et correspond à la ZNIEFF géologique Stratotype du Fuvélien (code régional 1359G00).
en zone de montagne ?		X	Le projet est situé à environ 8km au sud du pied de la montagne Sainte- Victoire.
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	La mer Méditerranée se situe à environ 20km au sud du projet.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	Le projet se situe à une vingtaine de kilomètres au plus près des limites du parc national des Calanques (source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		Le projet se situe sur le territoire de la CPA couvert par un PPBE validé par le Conseil Communautaire le 24/06/2010.

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Source : http://whc.unesco.org/fr/list/
d'un site Natura 2000 ?		X	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 8km du projet au plus près. Elle correspond à la Montagne Sainte-Victoire directive Habitats (FR9301605) et Oiseaux (FR9310067).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site inscrit ou classé ?		X	Source: http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		     <b>X</b>	
dans une zone de répartition des eaux ?		!    -   <b> X</b>   	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
dans un site ou sur des sols pollués ?		       	Le secteur du projet est néanmoins situé à proximité de trois sites répertoriés dans la base de données BASIAS des sites pollués (source : http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp ) :  - Site PAC 1309030, société des transports Barlatier, à l'est, activité terminée.  - Site PAC 1309022, Shell, à l'est, en activité.  - Site PAC 1309463, Société Nouvelle de Charbonnages des BDR, au sud, activité terminée.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?  si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		<ul> <li>Un PPRn Mouvements de terrain (effondrement) approuvé le 22/10/2009.</li> <li>Un PPRn Mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles) prescrit le 26/04/2010.</li> <li>Zone de sismicité: 2.</li> <li>DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) informant les habitants de Gréasque des mesures prises pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Il paru en 2009. Il mentionne la présence du risque feux de forêt sur la commune, celle du risque inondation dû au ruissellement pluvial urbain et celle du risque transport de matières dangereuses</li> </ul>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le projet n'est pas situé dans une zone humide délimitée (source Carmen PACA).
dans une aire de mise er valeur de l'architecture e du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain e paysager?	t	X	Le projet n'est pas situé dans une aire de mise en valeur de l'architecture et de patrimoine ou une ZPPAUP (source : http://www.culturecommunication.gouv.fr Regions/Drac-Paca/Ressources/Donnees-culturelles/Poles-patrimoines-et-architecture/ZPPAUP/(language)/fre-FR).

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

## **6.1 Le projet envisagé est-Il <u>susceptible</u> d'avoir les Incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	es / ou des ations es des d'eau		
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		     X	La faible modification du profil (élargissement de l'emprise de la chaussée sur certaines sections) va nécessiter des déblais et des démolitions de voiries. Le projet génèrera donc des matériaux excédentaires, en quantité limitée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Les matériaux (structure) de chaussée, des trottoirs et des pistes cyclables feront appel à des matériaux de carrière.
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet ne génèrera pas d'effet sur la flore, la faune et les habitats naturels.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X		Le projet n'entrainera pas d'augmentation du trafic, les dessertes n'étant pas modifiées. Globalement, le niveau d'émission sonore semble devrait rester du même ordre.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		i X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet est concerné par les risques naturels :  - Un risque (aléa faible à moyen) de retrait et gonflement d'argiles.  - Un risque (aléa faible à fort) d'effondrement.  - Inondation et feu de forêt (DICRIM).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par aes risques sanitaires ?		X	Le projet ne génèrera pas de risque de pollution accidentelle.  Le projet n'est pas concerné par les risques sanitaires.
Commodités de voisinage	Est-il source de pruit ?  Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	□ <b>X</b>	La RD46a est existante. Celle-ci est dors et déjà source de nuisance sonore. Le projet n'entrainera pas d'augmentation de ces nuisances car - Il s'agit d'une modification d'une infrastructure existante Il n'entrainera pas d'augmentation du trafic.  Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Le projet n'engendrera pas d'émission d'odeur.  Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	La phase chantier sera source de vibrations temporaires et d'un niveau faible. Le projet ne nécessite pas l'utilisation d'explosif.  En phase d'exploitation, le projet ne sera pas à l'origine de vibrations significatives.

	Engendre-i-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	X	Dans le cadre du projet, le réseau d'éclairage public va être prolongé et adapté suivant la réglementation en vigueur.  Le projet n'est pas concerné par les émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		En phase travaux, des poussières pourront être émises. Cependant l'effet sera minimisé par les entreprises et de courte durée.  En phase exploitation, seuls les rejets dans l'air des gaz d'échappement des véhicules est à considérer. Toutefois, ils resteront identiques à l'état actuel.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux de surface seront collectées dans un réseau dédié conservé ou adapté (fossés et canalisation) raccordé au réseau existant.  Il pourra également être réalisé des zones de rétention en compensation des surfaces imperméabilisées supplémentaires, suivant réglementations en vigueurs.
	Engeridre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		$\mathbf{X}$	Les déchets de chantier seront collectés et traités dans des filières autorisées. En phase d'exploitation, le projet ne produit pas de déchet.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le site ne comporte pas d'élément du patrimoine architectural et culturel recensé, même vernaculaire. Aucun indice archéologique n'a été relevé. La requalification de l'entrée de ville de Gréasque correspond à une véritable amélioration du cadre de vie des riverains et des usagers.
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humairies (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	·	X	Aucune modification, si ce n'est un plus grand confort des usagers et une plus grande sécurité du trafic.

Au regard du formulaire rempil, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Cut Non X St out, décrivez lesquels :  7. Auto-évaluation (faculitair)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	Si out, declivez lesquelles :
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	Oul Non Si oui, décrivez lesquels
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.  Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.  Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues
Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces	
imperméabilisées supplémentaires sera étudiée et pourra être réalisée suivant les réglementations on viscours	imperméabilisées supplémentaires sera étudiée et pourra être réalisée suivant les réglementations en vigueurs.
Le projet ne nécessite pas la suppression d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il ne concerne pas d'espèces	
	protégées ou remarquables, floristiques et faunistiques
Il ne semble donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.	

	Pile		00 e-3	
8.	AΠ	me	Xes	1

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraîts cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	Х
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe 6 : ZNIEFF, Natura 2000	

# Fait à Aix en Provence le, Thierry PENNEC Directeur Général des Services Techniques Signature Si